

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72094
Objet

Avenant du Contrat
d'Assurances "Le Phénix"

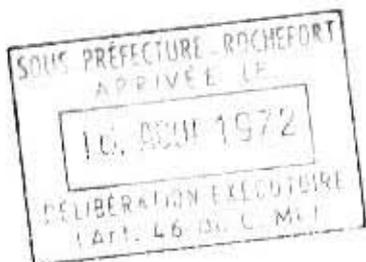
DATE DE CONVOCATION

31 Juillet 1972

DATE D'AFFICHAGE

31 Juillet 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 16
Nombre de votants 17



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le quatre août à 18 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. STIPAL, BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, RIVIERE, DOIREAU, MONTRON, DELAIR, TAP, BOUCHET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. LACHAUD par M. de LIPKOWSKI

Excusé : M. BOUTET, Mme FAVIERE

Absents : MM. - LARGETEAU, DOMEQ, BROTRÉAU, BERLAND, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Par suite de l'augmentation des existences des bâtiments communaux, la Compagnie d'Assurances "LE PHENIX" a fait parvenir un avenant à la Police "Incendie des bâtiments communaux" en augmentation de 192 F à compter du 5 Mai 1972.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avenant en augmentation présenté par la Compagnie d'Assurances "LE PHENIX"

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou le Premier Adjoint par délégation à signer l'avenant en augmentation de 192 F (Cent quatre vingt douze francs) à la police d'assurances Incendie des bâtiments communaux "LE PHENIX"

- que la dépense correspondante sera imputée sur le crédit figurant au Budget 1972, chapitre 932, article 638.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD